

**Maître François-Philippe GARNIER,  
Avocat au barreau de BONNEVILLE - 9 avenue de la Libération  
74300 CLUSES  
Tel : 04.50.98.34.21 – Fax : 04.50.98.25.43**

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Sur la commune de **SAINT GERVAIS LES BAINS (74170)**  
**Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé**  
**« POINTE DES ARAVIS »**

**Au premier étage du bâtiment B un appartement, portant le n°14 au plan, d'une superficie Loi Carrez de 19,78m<sup>2</sup>, outre annexes (balcon, cave, et casier à skis), comprenant un hall, dégagement avec placard, coin nuit, salle de bains, WC, salle de séjour avec cuisine, et balcon.**

**Et la jouissance privative d'un casier à skis.**

L'adjudication aura lieu en un lot pardessus de la mise à prix ci-après indiquée :

**Mise à prix 30.000,00€ (trente mille Euros),  
frais en sus**

**Le JEUDI 08 AVRIL 2021 A 14 HEURES**

**Au Palais de Justice de BONNEVILLE, Quai du Parquet  
74130 BONNEVILLE**

**A la requête du Syndicat des copropriétaires « POINTE DES ARAVIS », sis 643 & 647 rue du Mont Lachat – 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS, représenté par son syndic, la Société AGENCE TISSOT SARL, dont le siège est sis 110 rue de la République - 74700 SALLANCHES, prise en la personne de son représentant légal domicilié es qualité audit siège, créancier poursuivant ayant pour avocat constitué Maître François-Philippe GARNIER.**

**Désignation du bien :**

**SUR LA COMMUNE DE SAINT GERVAIS LES BAINS (74170),  
643 et 647 rue du Mont Lachat :**

Dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé « POINTE DES ARAVIS », figurant au cadastre section A - N°3277 - 643 et 647 rue du Mont Lachat.

**Le lot n°154** : dans le bâtiment B, au 1<sup>er</sup> étage, un appartement portant le n°14 du plan, comprenant un hall, dégagement avec placard, coin nuit, salle de bains, WC, salle de séjour avec cuisine, balcon, d'une superficie habitable de 19,78 m<sup>2</sup>.

Et la jouissance privative d'un casier à skis.

Avec les 96/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 212/10.000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B.

**Le lot n°117** : dans le bâtiment B, au niveau du sous-sol, une cave portant le numéro 117.

Avec les 1/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 2/10.000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B.

L'ensemble immobilier est soumis au régime de la copropriété suivant état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte reçu par Me CONVERSET alors Notaire à CLUSES le 08 décembre 1988, publié à la conservation des hypothèques de BONNEVILLE les 10 janvier 1989 et 04 avril 1989 volume 8621 n°6.

Et modificatif suivant acte reçu par Me JAY, Notaire à SAINT GERVAIS LES BAINS le 05/04/2007, publié à la Conservation des Hypothèques de BONNEVILLE le 29/05/2007, volume 2007P n°5116.

### **Occupation :**

Lors de l'établissement du procès-verbal de description, l'Huissier instrumentaire a indiqué : « *le logement est actuellement totalement vide de tout bien mobilier, y compris le balcon.*

*Le nom du propriétaire figure toujours sur la boîte aux lettres qui semble être relevée. »*

### **Syndic de copropriété :**

Cet ensemble immobilier a pour syndic l'AGENCE TISSOT, 110 rue de la République – 74700 SALLANCHES.

Le tout plus amplement décrit au procès-verbal de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice à ANNECY, le 06 juillet 2020 et annexé au cahier des conditions de la vente déposé le 13 août 2020 au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE de BONNEVILLE (RG N°20/00741), où chacun peut en prendre connaissance.

**Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau de BONNEVILLE.**

**Une visite sur place sera organisée le :**

**VENDREDI 26 MARS 2021**

**de 16 heures à 17 heures.**

**Le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution (RG n°20/00741).**

**Renseignements : pour plus de renseignements, s'adresser :**

- **Au Cabinet de Maître GARNIER, Avocat (Tél : 04.50.98.34.21).**
- **Au Greffe du Tribunal de Grande Instance de BONNEVILLE où le cahier des charges est déposé (Tél : 04.50.25.48.00).**

**Fait et rédigé à Cluses le 03 février 2021,  
Maître François-Philippe GARNIER, Avocat.**